

ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LES FILIALES ETRANGERES DE GROUPES FRANÇAIS (OUTWARD FATS) “FOREIGN AFFILIATES STATISTICS” 2018

Pour bien comprendre le questionnaire

Vous trouverez, à la fin de ce document, la liste des codes pays et des codes d'activité.

Mandataire de l'enquête : Cette enquête est menée dans le cadre de la réponse de la France au règlement européen N° 716, adopté par la Commission européenne en 2007. Ce règlement Fats « Foreign Affiliates Statistics », donne obligation aux états membres de l'Union Européenne de transmettre des données sur la structure et l'activité des filiales étrangères des Groupes résidents. La collecte des données des enquêtes réalisées par les états membres est donc harmonisée et centralisée au niveau européen.

Objectif de l'enquête : Cette enquête a pour thème principal l'analyse de la structure du groupe à travers la description des activités des filiales étrangères (et co-entreprises et succursales) et leurs principales caractéristiques économiques (chiffre d'affaires, investissements...). Ces évaluations sont nécessaires à la bonne compréhension du phénomène de la mondialisation. La collecte des données relatives à l'implantation des filiales ainsi que leur poids économique permettra de répondre à cet objectif.

Les unités étrangères à déclarer dans l'enquête sont :

- les filiales du Groupe ou Unités contrôlées par le Groupe: c'est-à-dire toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, *directement ou indirectement (filiales de rang 1 mais aussi filiales de rang supérieur)*, le contrôle. Ce contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle peut s'apprécier selon la définition de la norme IFRS 10.¹

- Les succursales : établissements directement rattachés à une autre société du groupe. A la différence d'une filiale, la succursale n'a pas une personnalité morale distincte de sa « maison-mère ».

- Les co-entreprises : sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un autre groupe en vertu d'accords contractuels. Ces sociétés sont nommées « Co-entreprise » ou « Joint-venture ».

- Sont exclues : « entreprises associées » pour lesquelles le groupe exerce une influence notable sans en exercer le contrôle.

¹ IFRS 10 : cette norme donne une définition plus large du contrôle que celle des normes françaises. L'exposition aux risques est un indicateur de contrôle mais ce n'est pas le seul pour la consolidation des entités. Selon cette norme, un groupe peut contrôler une unité avec moins de 50 % des droits de vote. De plus les droits de vote potentiels sont substantifs dès lors que le détenteur a la capacité d'exercer ces droits et lorsque ces droits sont exerçables. Autrement dit les droits de vote potentiels sont à prendre en compte pour déterminer le contrôle.

Les groupes qui ne contrôlent aucune filiale à l'étranger doivent retourner le questionnaire vierge en indiquant l'absence de filiale à l'étranger.

Objectifs de diffusion et confidentialité : L'objectif est de diffuser des données agrégées par pays d'une part, toutes activités confondues et par activité (niveau des divisions de la nomenclature NACE) d'autre part, par grande zone géographique. Toute donnée transmise par les Groupes à l'Insee est soumise à la règle du secret statistique définie dans la loi n° 51-711 du 7 juin 1951. En conséquence des règles définies dans cette loi, toute donnée qui permettrait d'identifier un groupe ou l'une de ses filiales ne peut en aucun cas être diffusée.

Qui est interrogé à l'enquête ? : Sont interrogés à cette enquête tous les groupes dont le principal centre de décision est implanté en France et contrôlant au moins une société implantée hors de France. L'enquête est adressée à la société mère ou au « centre de décision » du Groupe ou encore à la société ayant en charge la consolidation des données des filiales de l'ensemble du Groupe. Tous les secteurs d'activité sont concernés à l'exception du secteur bancaire. Les groupes sont désormais identifiés sous le format G + 8 chiffres.

Avertissement : Les données attendues dans ce questionnaire sont des données économiques et financières relatives à l'activité des filiales du Groupe, issues généralement des liasses fiscales et/ou des reportings de consolidation. Si ces données « fines » ne sont pas disponibles au niveau de la société mère mais au niveau de sous-groupes consolidés, **il convient de rediriger ce questionnaire vers une personne de la direction financière ou de la consolidation de ces sous-groupes ou vers une autre société du Groupe.**

Données attendues : Les données attendues dans le questionnaire sont censées traduire l'activité des sociétés juridiques ou unités légales (et de l'ensemble des succursales) dépendant d'une entité juridique, implantées à l'étranger, contrôlées directement ou indirectement par le Groupe interrogé. Pour les Groupes qui consolident, les données attendues correspondent donc au périmètre de consolidation.

- *il est demandé aux groupes de ventiler leurs filiales et co-entreprises par pays d'implantation et par activité principale exercée dans le pays.*

TABLEAUX	
Identification du Groupe	
TAB_A - Données de cadrage et durée d'exercice	
TAB_B_1 - Ventilation des filiales situées en France (y compris la tête de groupe)	
TAB_B_2 - Ventilation des filiales situées en Union européenne (hors France)	
TAB_C - Ventilation des filiales situées Hors Union européenne	
TAB_D - Ventilation des co-entreprises implantées à l'étranger	
Compléments :	
- Source et Nature des données	
- Temps consacré à l'enquête	
- Restructurations	
- Commentaires	

Informations générales concernant le champ de l'enquête :

- Unités concernées = unités contrôlées :

Unités contrôlées : Les unités à ventiler dans les tableaux sont les unités légales y compris les succursales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Il s'agit donc des filiales de **rang 1 et plus**.

- les unités dont le contrôle exercé par le groupe est un "contrôle de droit" (contrôle exclusif)

- les unités dont le contrôle exercé par le groupe est un "contrôle présumé" (contrôle de fait).

Définition du Contrôle :

Contrôle de droit (exclusif) : Ce contrôle résulte du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une autre société en cas de détention de la majorité des droits de vote ou en vertu d'un accord ou de clauses statutaires.

Contrôle de fait : Ce contrôle est obtenu même en l'absence de la majorité des droits de vote, si la société consolidante peut désigner les dirigeants de sociétés indépendantes avec une fraction minoritaire des droits de vote (< 50%). Le contrôle de fait est présumé si aucun associé ne détient une fraction des droits de vote supérieure à celle détenue par la société consolidante. ex: si la société consolidante détient 40% des droits de vote et aucun autre associé ne détient une fraction supérieure à ce taux.

Le contrôle de droit ou de fait peut être exercé directement ou indirectement.

Le contrôle selon la norme IFRS 10 : cette norme donne une définition plus large du contrôle que celle des normes françaises. Le contrôle d'une entité signifie que l'investisseur a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité. L'exposition aux risques est un indicateur de contrôle mais ce n'est pas le seul pour la consolidation des entités. Selon cette norme, un groupe peut contrôler une unité avec moins de 50% des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont substantifs dès lors que le détenteur a la capacité d'exercer ces droits et lorsque ces droits sont exerçables. Autrement dit les droits de vote potentiels sont à prendre en compte pour déterminer le contrôle d'une entité.

Co-entreprises (Joint-venture) : Ces unités, dont le contrôle est partagé entre plusieurs Groupes (investisseurs), sont à déclarer dans le **tableau D** du questionnaire de l'enquête. Les données économiques et financières de ces unités sont à déclarer en précisant le taux de contrôle et la quotité renseignée; qu'il s'agisse du chiffre d'affaires ou des effectifs. Le Groupe indiquera également le(s) pays d'implantation du (des) Groupe(s) « co-détenteur(s) » de la co-entreprise ainsi que le taux de détention et la méthode de consolidation de l'unité.

Non comprises : Ne sont donc pas concernées par l'enquête les entreprises dites « associées » c'est à dire les unités pour lesquelles le groupe exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 40% des droits de vote, sans toutefois en avoir le contrôle.

- Critère géographique : Seules les filiales étrangères sont à ventiler dans:

le tableau «TAB B 2 » pour les filiales et les sous-filiales du Groupe implantées en Union européenne à 28 hors France²

le tableau «TAB C » pour les filiales et les sous-filiales du Groupe implantées hors Union européenne.

Les consignes de remplissage définies ci-dessous sont les mêmes pour les deux tableaux.

- **Période de référence** : Cette période correspond à la période d'observation. Cette période correspond à l'exercice fiscal : Les données à communiquer concernent l'exercice fiscal 2018 ou les exercices clos entre le 30 juin 2018 et le 1er juillet 2019 pour les exercices décalés.

² **Liste des pays membres de l'Union européenne (à 28 à compter de 2013), autres que la France**, à la date de l'enquête : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande (yc Iles Aland), Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

La France se définit comme la France Métropolitaine et la principauté de Monaco. La France comprend aussi les Départements

Outre Mer suivants : Guyane française, Martinique, Guadeloupe (Grande Terre, Basse Terre, Marie Galante, Les Saintes, Iles

de la Petite Terre, Désirade, Saint-Barthélemy et Saint Martin Nord), la Réunion, Mayotte - et les collectivités

territoriales - Saint Pierre et Miquelon. La France **ne comprend pas** les Territoires Outre Mer : Polynésie française, Nouvelle Calédonie et les Iles Wallis et

Futuna qui seront à ventiler dans le TAB C (pays hors Union européenne).

- **Unité** : Les données des filiales sont à exprimer en **milliers d'euros**. Pour toute donnée transmise dans une autre devise que l'euro, le Groupe indiquera le libellé de cette devise et si possible son cours au 31 décembre 2018.

Les Tableaux :

IDENTIFICATION DU GROUPE : Ce questionnaire est adressé à la Direction Administrative et Financière de la société « tête de Groupe », du « principal centre de décision » du Groupe ou de la société ayant en charge la consolidation et disposant de ce fait de l'ensemble des informations des filiales du Groupe, qu'elles soient en France ou à l'étranger.

Informations attendues :

- Coordonnées de la personne ayant répondu au questionnaire.
 - o Nom
 - o Fonction
 - o Numéros de téléphone (fixe et mobile), Fax et e-mail
 - o Adresse de la société répondante.

- Unité répondante si celle-ci diffère de l'unité à laquelle a été adressé le questionnaire :
 - o Nom
 - o Adresse

TAB A : DONNEES DE CADRAGE :

Date de clôture et durée d'exercice : Le groupe indiquera la date de clôture d'exercice et la durée de l'exercice en nombre de mois; cette date sera comprise entre le 30 juin 2018 et le 1er juillet 2019 pour les exercices décalés. Ces indications permettront de corriger les agrégats dans le cas d'une durée d'exercice différente de douze mois.

Cinq variables sont à renseigner :

- le **chiffre d'affaires**, **les effectifs** et **le nombre d'unités** selon le découpage géographique suivant :
 - France
 - UE Hors France
 - Hors UE
 - Total du groupe (somme des 3 zones géographiques)

- le **résultat net part du groupe** et le **résultat non courant** à décliner selon le découpage : France, hors France et Total du groupe Monde(toutes zones confondues).

Chiffre d'affaires du Groupe : il s'agit d'un chiffre d'affaires agrégé issus des comptes sociaux des filiales du Groupe pour la zone géographique concernée. *Il s'agit donc d'un chiffre d'affaires par zone d'implantation des filiales du groupe* et NON d'un chiffre d'affaires par zone d'implantation des clients (marché). Le chiffre d'affaires à renseigner sera renseigné comme suit selon les deux cas suivants :

- o Groupes qui effectuent une consolidation : les groupes déclareront les chiffres d'affaires consolidés par zone d'implantation des filiales : France, UE hors France, hors UE et total du Groupe. Ce chiffre d'affaires ne comprend pas celui des unités mises en équivalence.

- o Groupes qui ne consolident pas : les groupes indiqueront les chiffres d'affaires agrégés issus des comptes sociaux des filiales pour chacune des zones demandées.

Effectifs : il s'agit d'un effectif salarié moyen annuel en équivalent temps plein. Les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas à intégrer à ces agrégats. Non compris les effectifs salariés mis à disposition par d'autres sociétés hors groupe ainsi que les intérimaires.

Nombre de filiales : correspond au nombre d'unités légales, y compris les succursales pour lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle (filiales et sous-filiales). Ne sont pas comprises les "Entreprises associées" : entreprises pour lesquelles le groupe exerce une influence notable sans en exercer le contrôle : (voir ci-dessous les définitions : contrôle exclusif ou contrôle de fait). - *Incluses* : toute unité active ayant généré du chiffre d'affaires et/ou ayant employé des salariés au cours de la période observée. - comprend les unités de production qui ne sont pas des sociétés juridiques à part entière mais qui dépendent de filiales étrangères contrôlées par le groupe. Comprend aussi les Fonds de pension qui n'emploient pas de personnel - comprend aussi les fonds de pension qui ne sont pas des sociétés juridiques mais gérées par des sociétés fonds de pension, par des compagnies d'assurance ou par des institutions financières ayant la personnalité juridique implantées hors de France et contrôlées par le groupe. *Exclues* : les unités inactives.

Les variables de résultat ne sont pas à renseigner si le groupe ne consolide pas

Résultat net part du Groupe : le groupe indiquera son « résultat net part du groupe » pour l'ensemble du monde, soit toutes zones géographiques confondues. Pour les groupes cotés, ce dernier correspond au résultat net CONSOLIDE du groupe selon les normes IFRS après déduction des résultats des filiales consolidées par intégration globale qui reviennent aux actionnaires minoritaires, tel que publié dans le document de référence annuel. Il est également demandé d'évaluer la contribution de la France et du reste du monde (zone HORS France) au « Résultat net part du groupe ».

- **Éléments non courants (ou exceptionnels)** : le Groupe indiquera, par zone géographique (France, Hors France, Monde), le montant du « résultat net part du Groupe » dû à des « éléments exceptionnels », dits aussi « éléments non courants » ou « éléments non récurrents ». Il s'agit de résultats liés à des événements, opérations ou changements de valeur significatifs intervenus lors de l'exercice et qui seraient de nature à altérer l'appréciation de la performance opérationnelle de l'entreprise, s'ils n'étaient pas isolés. Ces résultats non courants sont principalement comptabilisés dans les postes suivants : dépréciation d'actifs corporels et incorporels, dépréciation de goodwill, variation d'écarts d'acquisition, provisions et reprises de provisions pour litiges, résultat de cession d'investissements et de placements financiers, plus ou moins-values de cessions. Certains groupes isolent une partie de ces opérations, produits de cession et changements de valeur dans le poste « Résultat net des activités non poursuivies », « Résultat exceptionnel », « Résultat non récurrent », « Produits et charges opérationnels non courants » ou bien encore « Autres produits et charges opérationnels ». *En revanche, les coûts et provisions pour réorganisation et restructuration, les charges liées aux plans d'options et de retraite, les paiements sous forme d'actions, les charges ou reprises de charges liées aux avantages consentis aux retraités du groupe ne sont pas à déduire.*

TAB B_1 : VENTILATION DES FILIALES IMPLANTÉES EN FRANCE (Y COMPRIS LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE) (1) :

TAB B_2 : VENTILATION DES FILIALES IMPLANTÉES EN UNION EUROPEENNE (sauf France) :

TAB C : VENTILATION DES FILIALES IMPLANTÉES HORS UNION EUROPEENNE :

. Il est attendu une ventilation de l'ensemble des filiales étrangères du Groupe (entités contrôlées directement ou indirectement par le Groupe) par pays d'implantation et par activité.

Les groupes peuvent ventiler leurs filiales individuellement ou par regroupement. Une ligne correspond donc à une filiale ou à un regroupement de filiales implantées dans le même pays et exerçant la même activité. Il s'agit de l'activité principale de la ou des filiales du pays : activité qui sera codée au niveau des divisions (à 2 positions) de la nomenclature officielle (NACE codes).

Le contenu de chaque variable du questionnaire est explicité ci-dessous.

Pays :

1. Le nom du pays d'implantation de la filiale est à sélectionner dans la liste des pays de la zone - UE hors France ou hors UE - accessible directement à partir du site de collecte.

Activité :

2. Attendu : les intitulés des activités sont accessibles à partir du site internet. Il convient de sélectionner l'activité correspondant à l'activité principale de la ou des filiale(s) déclarée(s). Pour plus d'information sur les nomenclatures d'activité ou pour se renseigner sur le contenu d'un poste, on pourra consulter le site des nomenclatures officielles

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm> Le contenu d'une activité peut être obtenu en consultant les listes des activités des groupes, classes et sous-classes d'activité.

3. **IMPORTANT**: Ce qui est attendu, c'est l'activité réellement exercée par la ou les filiales déclarée(s) et NON l'activité du secteur opérationnel (reporting unit) ; un secteur opérationnel pouvant être composé de filiales de production et de filiales de commercialisation.

4. Cas particulier : Le Groupe indiquera l'activité principale de la filiale, selon le critère "chiffre d'affaires réalisé". Une ligne pourra regrouper plusieurs activités (divisions) lorsque celles-ci sont exercées par une même filiale. Ce sera le cas notamment pour une filiale ayant en charge des activités classées dans des divisions différentes de la nomenclature. C'est le cas lorsque certaines activités sont intégrées au processus de production (ex : les unités légales en charge de la distribution de l'eau - Division 36 - ont généralement en charge le traitement des eaux usées - division 37). Pour le secteur des assurances, il conviendra d'indiquer l'intitulé « assurance » correspondant au code 65.

Nombre de sociétés incluses :

5. Il s'agit du nombre d'entités **contrôlées directement** ou **indirectement** par le groupe et qui participent à l'élaboration des données de la ligne ou du regroupement (y compris les succursales). Il s'agit donc du nombre de filiales ou sous-filiales implantées dans le pays et exerçant l'activité spécifiée. Le « nombre de sociétés incluses » NE COMPREND PAS les co-entreprises qui sont à déclarer dans le tableau D. Comprend toutes les unités actives durant la période observée -exercice fiscal 2018.

6. Correspond pour le secteur des Assurances aux :

- i. sociétés d'assurance non vie
- ii. sociétés d'assurance vie
- iii. entreprises de réassurance spécialisées
- iv. souscripteurs du Lloyd's
- v. entreprises d'assurance mixte

Effectif salarié :

7. Il s'agit d'un **effectif salarié moyen annuel en équivalent temps plein** correspondant aux filiales déclarées en colonne (b). Non compris les effectifs salariés mis à disposition par d'autres sociétés hors groupe ainsi que les intérimaires - Non compris les effectifs des co-entreprises à déclarer dans le tab D.

- i. Comprend les salariés de la (des) filiale(s) du pays mis à disposition à des sociétés hors groupe et payés par la (les) filiale(s) (représentants de commerce - personnel d'assistance technique...)
- ii. Comprend le personnel absent sur une courte période (pour cause de maladie, période de grève) - ne comprend pas le personnel absent pour une période indéterminée.
- iii. Comprend le personnel à temps partiel (comptabilisé en équivalent temps plein), personnel à domicile, travailleurs saisonniers...
- iv. Non compris les effectifs salariés mis à disposition par d'autres sociétés hors groupe et intérimaires.

Chiffre d'affaires des filiales

8. Il s'agit du chiffre d'affaires agrégé des filiales et sous-filiales implantées dans le pays indiqué et exerçant l'activité définie selon le code de la division (ou du code NACE) indiquée. Correspond au **chiffre d'affaires TOTAL** réalisé par les filiales et sous-filiales sur la période de référence (exercice fiscal 2018) **Y COMPRIS les chiffres d'affaires Intra-groupe**.

9. Ne comprend pas les chiffres d'affaires des co-entreprises à déclarer dans le tableau_D.

10. Correspond au montant total, hors taxes des ventes de marchandises, de la production vendue de biens et de services liée aux activités courantes de l'ensemble des filiales formant le regroupement.

11. Montant hors TVA, net de remises, rabais et de ristournes mais comprenant les droits et taxes sur les produits, les frais de transports et de packaging à la charge de l'acheteur.

12. Exclue : la production pour compte propre ou destinée à être immobilisée.

13. Exclus : les royalties, revenus de dividendes et autres revenus exceptionnels ou financiers.

13.bis. Exclues : les subventions d'exploitation reçues.

14. Pour les sociétés du **secteur des Assurances** le chiffre d'affaires correspond au poste des primes émises brutes (de réassurance) du compte de résultat technique. Il exclut donc la variation des primes non acquises.

Chiffres d'affaires intra-groupe :

15. Il s'agit du montant des ventes entre la ou les filiales concernées - "Inter-co" (déclarées sur la ligne du tableau) et les autres filiales du Groupe y compris la société mère.

16. Différence entre le Chiffre d'affaires agrégé des filiales et sous-filiales et le Chiffre d'affaires « contributif » des filiales et sous-filiales du pays observé au chiffre d'affaires consolidé Monde.

17. Pour les sociétés du **secteur des Assurances** le chiffre d'affaires intra-groupe correspond au poste des primes émises brutes (de réassurance) du compte de résultat technique, souscrites par les filiales du Groupe (quelle que soit leur implantation).

Coûts du personnel :

18. Ensemble des rémunérations versées par la (les) filiale(s) et sous-filiales aux salariés en contrepartie du travail effectué sur la période de référence. (Année 2018).

19. Comprend les salaires et traitements et l'ensemble des charges salariales.

20. Comprend les pourboires, bonus, treizième mois, commissions, transports, jetons de présence, heures supplémentaires...

21. Non compris les coûts du personnel des intérimaires.

Acquisitions d'actifs corporels :

22. Comprend les acquisitions de biens corporels réalisées au cours de la période de référence ou la production de biens corporels pour compte propre destinée à être utilisée pendant au moins un an par la société.

23. Comprend les acquisitions de biens destinés à accroître la capacité de production ou prolonger la durée de vie des installations existantes.

24. Évaluées avant cessions d'immobilisations - évaluées au prix d'achat y compris frais de transport et autres frais de transfert de propriété inclus - non compris les remboursements correspondant aux intérêts du capital emprunté. Les investissements pour compte propre sont évalués au coût de production.

25. Comprend les acquisitions réalisées par contrat de leasing.

26. Ne comprend pas les acquisitions par voie d'apports (restructurations).

26.bis Ne comprend pas les coûts d'entretien courant lorsqu'ils sont associés à des biens acquis en crédit bail ou mis en location simple.

27. Ne comprend pas les acquisitions d'immobilisations incorporelles et financières.

28. Les acquisitions d'actifs corporels sont à déclarer par les filiales si ces actifs ont été livrés, intégrés au processus de production et payés au cours de la période de référence (soit au cours de l'exercice).

29 Le groupe transmettra un EBE ou un équivalent de type EBITDA, par pays d'implantation des filiales localisées à l'étranger.

EBE : Excédent Brut d'Exploitation = Production totale + autres produits - ensemble des achats et charges externes - autres charges + subventions d'exploitation - Frais de personnel - Impôts sur les produits. La production totale = (Chiffre d'affaires + production stockée+production immobilisée+autres produits).

EBITDA ="Earnings Before Interests and Taxes, Depreciations and Amortizations" = bénéfices avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements sur immobilisations mais après dotations aux provisions sur stocks et clients. Proche de l'EBE à la différence près des dotations aux provisions, des impôts et subventions d'exploitation.

Autre ligne : « Autres filiales du Groupe implantées hors UE » non ventilées (voir ci-dessus) :

Cette ligne permet de regrouper les données des filiales, non ventilées par pays et implantées dans des pays faiblement contributeurs au résultat du groupe. Les montants de cette ligne devront être marginaux par rapport à l'agrégat du groupe dans son ensemble. **Ce poste ne devra pas représenter plus de 5% du total hors UE.**

TAB D : VENTILATION DES CO-ENTREPRISES (Joint-Venture) IMPLANTÉES HORS FRANCE **-Quelle que soit la méthode de consolidation pratiquée par le groupe.**

A renseigner si le groupe détient des co-entreprises localisées hors France. Pour chaque co-entreprise, le groupe indiquera les renseignements suivants:

1 Le nom de la co-entreprise ou raison sociale.

2 Le pays d'implantation de la co-entreprise - tout pays d'implantation hors France. Les co-entreprises implantées en France ne sont pas à déclarer.

3 Le pays d'implantation du Groupe « codétenteur » de la co-entreprise (tous pays y c la France).

4 Le code d'activité de la co-entreprise

5 Le chiffre d'affaires Total : la donnée attendue correspond au chiffre d'affaires réalisé par la co-entreprise

6 Le montant de chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la co-entreprise avec d'autres entités du groupe.

7 L'effectif salarié total : correspond à l'effectif total de la co-entreprise Il s'agit d'un effectif salarié moyen annuel en équivalent temps plein correspondant à la co-entreprise déclarée.

8 Le coût de personnel est l'ensemble des rémunérations versées par la co-entreprise aux salariés en contrepartie du travail effectué sur la période de référence. Il comprend les salaires et traitements et l'ensemble des charges salariales. Il comprend aussi les pourboires, bonus, treizième mois, commissions, transports, jetons de présence, heures supplémentaires...Sont exclus les coûts du personnel des intérimaires.

9 Les acquisitions d'actifs corporels comprennent les acquisitions de biens corporels réalisées au cours de la période de référence ou la production de biens corporels pour compte propre

destinée à être utilisée pendant au moins un an par la co-entreprise. (voir ci-dessus la définition détaillée).

10 Le taux de contrôle de la co-entreprise exercé par le groupe français répondant.

11 La méthode de consolidation de la co-entreprise (IP pour intégration proportionnelle ou ME pour mise en équivalence) pratiquée par le groupe sur l'exercice 2015).

12 La quote-part (en %) des données économiques (chiffres d'affaires et effectifs) déclarées dans ce tableau dans le cas où vous n'avez pas déclaré 100% des données de chiffre d'affaires et d'effectifs.

Cas particuliers :

a. la co-entreprise située à l'étranger est co-détenue par 2 groupes. → une seule ligne sera renseignée avec l'ensemble des informations attendues.

b. la co-entreprise située à l'étranger est co-détenue par 3 groupes ou plus. → les données de chiffres d'affaires et d'effectifs seront renseignées sur une seule ligne mais les pays d'implantation des groupes co-détenteurs seront déclarés sur des lignes supplémentaires en répétant le nom de la co-entreprise, son pays d'implantation et son activité.

COMPLÉMENTS : Ces compléments permettent de mieux comprendre et de mieux traiter les informations collectées dans l'enquête. Les Groupes renseigneront les rubriques suivantes :

- 1 Nature des données : Le groupe indiquera
 - o La nature des données - consolidée ou non - des chiffres d'affaires, des frais de personnel et des montants d'acquisitions d'actifs incorporels déclarés dans les tableaux B_1 (France) B_2 (UE) et C (HUE).
- 2 Temps de remplissage du questionnaire :
 - o Il s'agit d'indiquer, en heures et minutes le temps consacré à remplir ce questionnaire (y compris le temps consacré à la recherche des données).
- 3 Restructurations majeures:
 - o S'il y a eu une évolution significative du périmètre au cours de l'exercice observé, le groupe indiquera les principales caractéristiques de cette évolution. Le groupe indiquera le pays d'implantation et le nom du groupe avec lequel la restructuration a eu lieu, par nature de restructuration. Concernant une activité destinée à être cédée, le groupe indiquera en plus le chiffre d'affaires et l'effectif de cette branche. Les principales modifications sont des :
 - ⌘ cessions réalisées au cours de l'année
 - ⌘ fusions
 - ⌘ acquisitions de groupe, de sous groupes ou de branches d'activité.
 - ⌘ Activité destinée à la vente (IFRS 5).

OBSERVATIONS : Le groupe pourra indiquer toute précision relative aux données transmises dans les différents tableaux ou relatives aux restructurations. Le groupe indiquera également l'indicateur de résultat déclaré si celui-ci n'est ni l'EBE ni l'EBITDA.

(1) la France comprend la France Métropolitaine et la principauté de Monaco, les Départements d'Outre Mer (DOM), Guyane Française, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Mayotte ainsi que les Collectivités d'Outre Mer (COM), Saint-Pierre et Miquelon. Elle ne comprend pas la Polynésie Française, la Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna qui sont à déclarer dans le tableau C (hors UE)

Code Pays	Libellé	zone
AT	AUTRICHE	UE
AX	ÅLAND, ÎLES (Finlande)	UE
BE	BELGIQUE	UE
BG	BULGARIE	UE
CY	CHYPRE	UE
CZ	TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE	UE
DE	ALLEMAGNE	UE
DK	DANEMARK	UE
EE	ESTONIE	UE
ES	ESPAGNE	UE
FI	FINLANDE	UE
GB	ROYAUME-UNI	UE
GR	GRÈCE	UE
HR	CROATIE	UE
HU	HONGRIE	UE
IE	IRLANDE	UE
IT	ITALIE	UE
LT	LITUANIE	UE
LU	LUXEMBOURG	UE
LV	LETTONIE	UE
MT	MALTE	UE
NL	PAYS-BAS	UE
PL	POLOGNE	UE
PT	PORTUGAL	UE
RO	ROUMANIE	UE
SE	SUÈDE	UE
SI	SLOVÉNIE	UE
SK	SLOVAQUIE	UE
AD	ANDORRE	HUE
AE	ÉMIRATS ARABES UNIS	HUE
AF	AFGHANISTAN	HUE
AG	ANTIGUA ET BARBUDA	HUE
AI	ANGUILLA	HUE
AL	ALBANIE	HUE
AM	ARMÉNIE	HUE
AO	ANGOLA	HUE
AQ	ANTARCTIQUE	HUE
AR	ARGENTINE	HUE
AS	SAMOA AMÉRICAINES	HUE
AU	AUSTRALIE	HUE
AW	ARUBA	HUE
AZ	AZERBAÏDJAN	HUE
BA	BOSNIE-HERZÉGOVINE	HUE
BB	BARBADE	HUE
BD	BANGLADESH	HUE
BF	BURKINA FASO	HUE
BH	BAHREÏN	HUE
BI	BURUNDI	HUE
BJ	BÉNIN	HUE
BM	BERMUDES	HUE
BN	BRUNÉI DARUSSALAM	HUE

BO	BOLIVIE, L'ÉTAT PLURINATIONAL DE	HUE
BQ	BONAIRE, SAINT EUSTACHE ET SABA	HUE
BR	BRÉSIL	HUE
BS	BAHAMAS	HUE
BT	BHOUTAN	HUE
BV	BOUVET, ÎLE	HUE
BW	BOTSWANA	HUE
BY	BÉLARUS	HUE
BZ	BELIZE	HUE
CA	CANADA	HUE
CC	COCOS (KEELING), ÎLES	HUE
CD	CONGO, LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU	HUE
CF	CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE	HUE
CG	CONGO	HUE
CH	SUISSE	HUE
CI	CÔTE D'IVOIRE	HUE
CK	COOK, ÎLES	HUE
CL	CHILI	HUE
CM	CAMEROUN	HUE
CN	CHINE	HUE
CO	COLOMBIE	HUE
CR	COSTA RICA	HUE
CU	CUBA	HUE
CV	CAP-VERT	HUE
CW	CURACAO	HUE
CX	CHRISTMAS, ÎLE	HUE
DJ	DJIBOUTI	HUE
DM	DOMINIQUE	HUE
DO	DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE	HUE
DZ	ALGÉRIE	HUE
EC	ÉQUATEUR	HUE
EG	ÉGYPTE	HUE
EH	SAHARA OCCIDENTAL	HUE
ER	ÉRYTHRÉE	HUE
ET	ÉTHIOPIE	HUE
FJ	FIDJI	HUE
FK	FALKLAND, ÎLES (MALVINAS)	HUE
FM	MICRONÉSIE, ÉTATS FÉDÉRÉS DE	HUE
FO	FÉROÉ, ÎLES	HUE
GA	GABON	HUE
GD	GRENADE	HUE
GE	GÉORGIE	HUE
GG	GUERNESEY	HUE
GH	GHANA	HUE
GI	GIBRALTAR	HUE
GL	GROENLAND	HUE
GM	GAMBIE	HUE
GN	GUINÉE	HUE
GQ	GUINÉE ÉQUATORIALE	HUE
GS	GÉORGIE DU SUD ET LES ÎLES SANDWICH DU SUD	HUE
GT	GUATEMALA	HUE
GU	GUAM	HUE
GW	GUINÉE-BISSAU	HUE
GY	GUYANA	HUE

HK	HONG-KONG	HUE
HM	HEARD, ÎLE ET MCDONALD, ÎLES	HUE
HN	HONDURAS	HUE
HT	HAÏTI	HUE
ID	INDONÉSIE	HUE
IL	ISRAËL	HUE
IM	ÎLE DE MAN	HUE
IN	INDE	HUE
IO	OCÉAN INDIEN, TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L'	HUE
IQ	IRAQ	HUE
IR	IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'	HUE
IS	ISLANDE	HUE
JE	JERSEY	HUE
JM	JAMAÏQUE	HUE
JO	JORDANIE	HUE
JP	JAPON	HUE
KE	KENYA	HUE
KG	KIRGHIZISTAN	HUE
KH	CAMBODGE	HUE
KI	KIRIBATI	HUE
KM	COMORES	HUE
KN	SAINT-KITTS-ET-NEVIS	HUE
KP	CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE	HUE
KR	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	HUE
KW	KOWEÏT	HUE
KY	CAÏMANES, ÎLES	HUE
KZ	KAZAKHSTAN	HUE
LA	LAO, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE	HUE
LB	LIBAN	HUE
LC	SAINTE-LUCIE	HUE
LI	LIECHTENSTEIN	HUE
LK	SRI LANKA	HUE
LR	LIBÉRIA	HUE
LS	LESOTHO	HUE
LY	LIBYE	HUE
MA	MAROC	HUE
MD	MOLDOVA	HUE
ME	MONTÉNÉGRO	HUE
MG	MADAGASCAR	HUE
MH	MARSHALL, ÎLES	HUE
MK	MACÉDOINE, L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE	HUE
ML	MALI	HUE
MM	MYANMAR	HUE
MN	MONGOLIE	HUE
MO	MACAO	HUE
MP	MARIANNES DU NORD, ÎLES	HUE
MR	MAURITANIE	HUE
MS	MONTSERRAT	HUE
MU	MAURICE	HUE
MV	MALDIVES	HUE
MW	MALAWI	HUE
MX	MEXIQUE	HUE
MY	MALAISIE	HUE
MZ	MOZAMBIQUE	HUE

NA	NAMIBIE	HUE
NC	NOUVELLE-CALÉDONIE	HUE
NE	NIGER	HUE
NF	NORFOLK, ÎLE	HUE
NG	NIGÉRIA	HUE
NI	NICARAGUA	HUE
NO	NORVÈGE	HUE
NP	NÉPAL	HUE
NR	NAURU	HUE
NU	NIUÉ	HUE
NZ	NOUVELLE-ZÉLANDE	HUE
OM	OMAN	HUE
PA	PANAMA	HUE
PE	PÉROU	HUE
PF	POLYNÉSIE FRANÇAISE	HUE
PG	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	HUE
PH	PHILIPPINES	HUE
PK	PAKISTAN	HUE
PN	PITCAIRN	HUE
PR	PORTO RICO	HUE
PS	PALESTINIEN OCCUPÉ, TERRITOIRE	HUE
PW	PALAOS	HUE
PY	PARAGUAY	HUE
QA	QATAR	HUE
RS	SERBIE	HUE
RU	RUSSIE, FÉDÉRATION DE	HUE
RW	RWANDA	HUE
SA	ARABIE SAOUDITE	HUE
SB	SALOMON, ÎLES	HUE
SC	SEYCHELLES	HUE
SD	SOUDAN	HUE
SG	SINGAPOUR	HUE
SH	SAINTE-HÉLÈNE, ASCENSION ET TRISTAN DA CUNHA	HUE
SJ	SVALBARD ET ÎLE JAN MAYEN	HUE
SL	SIERRA LEONE	HUE
SM	SAINT-MARIN	HUE
SN	SÉNÉGAL	HUE
SO	SOMALIE	HUE
SR	SURINAME	HUE
SS	SOUDAN DU SUD	HUE
ST	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	HUE
SV	EL SALVADOR	HUE
SX	SAINT MARTIN (Dutch part)	HUE
SY	SYRIENNE, RÉPUBLIQUE ARABE	HUE
SZ	SWAZILAND	HUE
TC	TURKS ET CAÏQUES, ÎLES	HUE
TD	TCHAD	HUE
TF	TERRES AUSTRALES FRANÇAISES	HUE
TG	TOGO	HUE
TH	THAÏLANDE	HUE
TJ	TADJIKISTAN	HUE
TK	TOKELAU	HUE
TL	TIMOR-LESTE	HUE
TM	TURKMÉNISTAN	HUE

TN	TUNISIE	HUE
TO	TONGA	HUE
TR	TURQUIE	HUE
TT	TRINITÉ-ET-TOBAGO	HUE
TV	TUVALU	HUE
TW	TAÏWAN, PROVINCE DE CHINE	HUE
TZ	TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE	HUE
UA	UKRAINE	HUE
UG	OUGANDA	HUE
UM	ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS	HUE
US	ÉTATS-UNIS	HUE
UY	URUGUAY	HUE
UZ	OUZBÉKISTAN	HUE
VA	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN)	HUE
VC	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	HUE
VE	VENEZUELA, RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU	HUE
VG	ÎLES VIERGES BRITANNIQUES	HUE
VI	ÎLES VIERGES DES ÉTATS-UNIS	HUE
VN	VIET NAM	HUE
VU	VANUATU	HUE
WF	WALLIS ET FUTUNA	HUE
WS	SAMOA	HUE
YE	YÉMEN	HUE
Z8	Pays Hors UE non ventilés	HUE
ZA	AFRIQUE DU SUD	HUE
ZM	ZAMBIE	HUE
ZW	ZIMBABWE	HUE
FR	France	FR
FX	France Métropolitaine	FR
BL	Saint Barthélémy	FR
GF	Guyane Française	FR
GP	Guadeloupe	FR
MC	Monaco	FR
MF	Saint Martin	FR
MQ	Martinique	FR
PM	Saint Pierre et Miquelon	FR
RE	Réunion	FR
YT	Mayotte	FR

Code Activité	Libellé
01	Culture et production animale, chasse et services annexes
02	Sylviculture et exploitation forestière
03	Pêche et aquaculture
05	Extraction de houille et de lignite
06	Extraction d'hydrocarbures
07	Extraction de minerais métalliques
08	Autres industries extractives
09	Services de soutien aux industries extractives
10	Industries alimentaires
11	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac

13	Fabrication de textiles
14	Industrie de l'habillement
15	Industrie du cuir et de la chaussure
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles - fabrication d'articles en vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
20	Industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Industrie automobile
30.1	Construction navale
30.2	Construction de locomotives et d'autres matériel ferroviaire roulant.
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.4	Construction de véhicules militaires de combat.
30.9	Fabrication de matériels de transport N.C.A.
31	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées
38	Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets
41	Construction de bâtiments
42	Génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
55	Hébergement
56	Restauration
58	Édition
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision - enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion
61	Télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
64.1	Intermédiation monétaire
64.2	Activités des sociétés holding
64.3	Fonds de placement et entités financières similaires

64.9	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisse de retraite.
65	Assurance
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
68	Activités immobilières
69.1	Services juridiques
69.2	Activités comptables
70.1	Activités de sièges sociaux
70.2	Services de conseil en gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie - activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73.1	Publicité
73.2	Etudes de marché et sondages
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75	Activités vétérinaires
77	Activités de location et location-bail
78	Activités liées à l'emploi
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80	Enquêtes et sécurité
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
84	Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire
85	Enseignement
86	Activités pour la santé humaine
87	Hébergement médico-social et social
88	Action sociale sans hébergement
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
94	Activités des organisations associatives
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
96	Autres services personnels
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux